

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE LA TALAUDIERE

Département de la Loire

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 septembre 2025

Matière Enfance-Jeunesse

Objet Convention Territoriale Globale
Convention actions parentalité entre les communes de Saint-Jean-Bonnefonds, Sorbiers et
La Talaudière
Approbation
2025DE09EJ88

Le Maire certifie

1°- que la convocation de tous les Conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi et que la Délibération, ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil a été affichée à la porte de la Mairie le jour même et qu'il n'a été présenté aucune observation.

2°- que ladite délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés,

3°- que le nombre des Conseillers en service, au jour de la séance était de 29 sur lesquels il y avait 29 membres présents ou représentés, à savoir :

Présents

1- Ramona GONZALEZ-GRAIL	11- Dominique VAN HEE	21- Christophe DELISLE
2- Daniel GRAMPFORT	12- Thérèse GRAVA	22- Dimitri BALADIER
3- Marie-Christine PERSOL	13- Marc ARGAUD	23- Chaneze TIFRA
4- Pierre CHATEAUVIEUX	14- Marie-Noëlle MORETON	24- Josette FRECON
5- Jacqueline PERRICHON	15- Jean-Paul BLANC	25- Annie DOMENICHINI
6- Damien LAMBERT	16- Gilles MORETON	26- Dominique ROBERT
7- Nathalie CHAPUIS	17- Dominique SOUTRENON	27- Jean-Luc REYMOND
8- Philippe GUYOT	18- Fabienne MOREAU-SZYMICZEK	28- Laurie DEVOUASSOUX
9- Suzanne DOMPS	19- Carole GRANGE	29- David PIGET
10- René DIMIER	20- Florence DE VITO	

Représentés :

Thérèse GRAVA par Marie-Christine PERSOL
Fabienne MOREAU-SZYMICZEK par Nathalie CHAPUIS
Florence DE VITO par Ramona GONZALEZ-GRAIL
Christophe DELISLE par Pierre CHATEAUVIEUX
Dimitri BALADIER par Carole GRANGE
Chaneze TIFRA par Jacqueline PERRICHON
Laurie DEVOUASSOUX par Annie DOMENICHINI

Absents :

David PIGET

Secrétaire élu pour la durée de la session : Daniel GRAMPFORT

Dans le cadre de la commission parentalité de la Convention Territoriale Globale, les communes partenaires organisent une soirée et une demi-journée sur la thématique « écrans et numérique » afin de favoriser le lien parent/enfant/ado, en direction des familles avec enfants et adolescents de 0 à 18 ans, le vendredi 24 avril en soirée et le samedi 25 avril 2026 de 10h à 16h. Cette manifestation aura lieu sur le territoire de la commune de La Talaudière.

Les objectifs de l'opération sont les suivants :

- Permettre aux parents de jouer avec leur enfant mais aussi de composer avec les écrans.
- Donner des informations, des pistes de réflexions aux parents (la place des écrans dans le foyer, l'isolement des jeunes, algorithmes, où aller chercher de l'aide, etc.).
- Créer des liens.
- Faire connaître les structures ressources et celles du territoire.
- Favoriser le bien-être familial et le lien parents-enfants en leur permettant de passer une journée ludique en famille.

La convention annexée à la note de synthèse a pour objet l'organisation du forum entre les 3 communes, notamment la répartition des coûts entre les communes : en trois parts égales en fonction du bilan financier établi après la manifestation. Le budget prévisionnel estime la participation maximale de chaque commune à 2 500 €.

La Commune de La Talaudière, désignée pilote de la manifestation, aura en charge, en accord avec les communes partenaires, de rechercher des financements auprès de divers organismes, notamment dans le cadre de l'appel à projet REAPP (Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents) de la CAF.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des suffrages exprimés (28 Pour)

Après avoir entendu les explications de Madame Jacqueline PERRICHON,

- Approuve ladite convention
 - Autorise Madame le Maire à la signer et à effectuer les démarches liées aux demandes de subvention.
-

Certifié exact,
LA TALAUDIÈRE, le 15 septembre 2025

Le Maire,
Ramona GONZALEZ-GRAIL



Le Secrétaire,
Daniel GRAMPFORT



Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon situé au 184 Rue Duguesclin, 69433 LYON CEDEX 03, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

